

Affiché le

L'an deux mille vingt et un le 25 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINTE EULALIE D'OLT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle la du conseil, sous la présidence de Christian NAUDAN, Maire.

Présents :Christiane ALIQUOT, François CLAUZEL, Rachel COUTRERAS,Romain COURTIAL Cécile DA SILVA,Pauline DOMERGUE, Roland MIQUEL, , Mathieu SOLIGNAC.Richard REINAUDO

Absents excusés :Michel MARCHET

La séance qui est publique débute à 21h00.

30/2021 – Objet :Approbation du PVde la réunion du 14 septembre 2021

Ouverture de séance et approbation du compte rendu de la séance du 14 septembre 2021

Il est proposé au conseil de valider le PV de la réunion du 14 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le Procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2021.

31/2021 – Objet :ADOPTION du RPQS (rapport sur le prix et la qualité de l'Eau du service Eau Potable) 2020 Syndicat de Montbazens Rignac pour le secteur cabanac de Sainte-Eulalie-d'Olt

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L.2224-5, impose aux collectivités ou établissements publics qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable.

Ce rapport annuel doit être rédigé et présenté à l'Assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le Comité Syndical du SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC a adopté, le rapport annuel au titre de l'exercice 2020, le 30 septembre 2021 et ce conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

La Commune de Sainte-Eulalie-d'Olt., commune adhérente au SMAEP de Montbazens-Rignac, a été destinataire du rapport annuel.

Il convient maintenant conformément au CGCT, de présenter au Conseil Municipal ledit rapport.

après présentation de ce rapport,

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable du SMAEP de Montbazens-Rignac au titre de l'exercice 2020.

32/2021 – Objet :ADOPTION du RPQS (rapport sur le prix et la qualité de l'Eau d service ASSAINISSEMENTcollectif 2020 de Sainte-Eulalie-d'Olt bourg

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

33/2021 – Objet : Désignation des délégués de l'association Est Aveyron Développement Promotion

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il appartient au conseil municipal conformément aux articles L 5211-6 et suivants du CGCT de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au près de l'association Est Aveyron développement Promotion.

Monsieur le Maire rappelle que 4 cantons s'étaient retrouvés pour la promotion de notre territoire, mais cette association doit être dissoute.

A l'unanimité sont désignés :

- 1 délégué titulaire, Christian NAUDAN, Maire
- 1 délégué suppléant, Michel MARCHET, er Adjoint au maire

34/2021 – Objet : Régularisation de cautions d'exercices antérieurs sur Budget principal et Budget art

Monsieur le maire expose le constat de Madame la trésorière sur la cohérence des cautions avec les comptes budgétaires.

Sur le budget principal des incohérences sur deux tiers :

Monsieur Laurent REYNAUD parti en 2017, caution d'un montant de 1200€.

Monsieur NEGRE Francis décédé en novembre 2012, caution de 330€.

Sur le budget ART, 2 incohérences

Monsieur ADNOT Jean, parti en, caution de 120€.

Monsieur, montant de 47.13€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

Décide de ne pas rembourser ses tiers.

Autorise Madame la Trésorière de Saint-Geniez-d'Olt à procéder à l'ajustement comptable du solde créditeur du compte 165 par l'opération suivante :

Budget Principal

Mandat au compte 165 de 1530€

Titre au compte 7718 de 1530€

Budget Art

Mandat au compte 165 de 167.13€

Titre au compte 7718 de 167.13€

35/2021 – Objet : Emprunts 230 000€

Vu le budget de la commune de Ste Eulalie d'Olt, voté et approuvé par le conseil municipal le 9 avril 2021.

Vu la délibération 27/2021.

Le conseil municipal, par 7 voix pour, 3 voix contre,
Décide :

ARTICLE 1^{er} : La commune de Ste Eulalie d'Olt contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

Objet : Travaux Rue de la Traverse-Déplacement aire camping-cars

Montant : 230 000 €

Durée de l'amortissement : 20 ans.

Taux : 0.95% fixe

Périodicité : trimestrielle échéance constante

Commission d'engagement : 460€

ARTICLE 3 : La commune de Ste Eulalie d'Olt s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

ARTICLE 4 : La commune de Ste Eulalie d'Olt s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

36/2021 – Objet : Convention avec Séverac d'Aveyron pour la réception de nos boues en vue d'une hygiénisation.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les incidences de la crise sanitaire de la COVID 19 sur les boues d'épuration. En effet, un arrêté du 30 avril 2020 impose l'hygiénisation des boues avant épandage.

Cette hygiénisation sera réalisée par ajout de lait de chaux et ainsi d'épandage des boues pourra se faire comme auparavant sous forme liquide, conformément au plan d'épandage établi annuellement.

Cette hygiénisation ayant un coût, il a été décidé de passer une convention avec la commune de Séverac d'Aveyron.. Quatre autres communes: Campagnac, St Saturnin, St Martin, Pierrefiche amèneront leurs boues dans la station d'épuration de Séverac d'Aveyron qui est en capacité de les recevoir. Un arrêté national du 15 septembre 2020 ainsi qu'un arrêté préfectoral du 4 janvier 2021 autorise le mélange des boues.

L'opération de chaulage ne sera ainsi réalisée que sur le seul site de Séverac d'Aveyron afin de mutualiser le coût de cette opération.

La convention s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2021 et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les frais d'hygiénisation seront répartis entre les collectivités qui auront signées la convention.

A la fin de chaque opération d'hygiénisation, la collectivité réceptrice (Séverac d'Aveyron) recensera tous les frais liés à cette hygiénisation :

- Aménagement de la filière
- Fourniture de lait de chaux
- Analyse de caractérisation
- Surcoût frais de personnel et énergétique
- Coût d'épandage
- Avenant éventuel au nouveau plan d'épandage

et répartira ces frais au prorata des volumes de chacune des collectivités.

La collectivité réceptrice (Séverac d'Aveyron) établira une facture auprès des collectivités productrices qui s'engageront à la payer dans les 30 jours à compter de la réception.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve l'exposé de Monsieur le Maire et l'autorise à signer la convention ..

37/2021 – Objet : Financement du déplacement de l'Aire de Camping-cars-DETR

Monsieur le maire présente le nouveau plan de financement.

L'estimation des travaux présentés ici s'élève à 92 108.30€ HT, et les frais d'étude et maîtrise d'œuvre à 7 662.10€ HT

Le plan de financement de l'opération est présenté comme suit mais pourra être amené à être modifié :

Total de l'opération en HT	92 108.60 € H.T
Travaux	84446.50€
Maîtrise d'œuvre	7 662.10 €
Participation sollicitée auprès de l'Etat/DETR 2021 (50% du HT)	46 054.30 €

Participation sollicitée auprès du département	24 000 €
Participation sollicitée de la Région	3500 €
Autofinancement de la commune	18554.30€

Après avoir ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte ces travaux et autorise M. le Maire à solliciter les services de la Préfecture pour une subvention au titre de la DETR.

Les dépenses et recettes afférentes à cette opération sont inscrites au budget principal 2021

38/2021 – Objet :DM 01-Budget EAU et ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il convient de créer une décision modificative pour augmenter les crédits du chapitre 16.

La décision modificative est proposé comme suit

Augmentation de crédit 401€	1641	Diminution de Crédit 401€	2158

Après avoir ouï cet exposé, à l'unanimité

Accepte cette décision modificative sur le budget de L'Eau et l'Assainissement

Fin de séance 22H13